

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022 (20H00)

Présents : Stéphane CLOIX, Louis DINTRANS (Président de séance), Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Karen TUAL.

Absents : Christina CHEVALIER, Jean-François COMBESCOT (procuration : B HANSE).

Quorum fixé à 6 élus présents physiquement : atteint (08 élus présents physiquement)

Secrétaire de séance : Dominique PAPOT.

1. Révision du loyer du logement municipal situé 6 rue Molière.

Le Maire expose que le bail de la locataire du logement situé à l'étage de l'ancienne poste date de septembre 2021.

Il convient donc de réviser le loyer annuellement (pour une application au 1er septembre 2022). L'indice de référence IRL de révision du loyer n'ayant pas encore été publié par l'Etat à l'heure où se tient le conseil, la question est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

2. Proposition de prise en charge du « bac santé » concernant les déchets sanitaires pour les personnes vulnérables par la commune d'Andrest.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Val d'Adour Environnement (service intercommunal de collecte de déchets) a informé la commune d'Andrest qu'une demande avait été faite par un foyer du village concernant la prise en charge financière de la levée de ses bacs. Cette demande se base sur une production importante de déchets sanitaires liés à la maladie des membres de ce foyer.

Le conseil s'interroge sur le coût final d'une telle demande et souhaite en débattre lors d'une prochaine réunion de la commission sociale.

Le Conseil sera saisi sur cette affaire lors d'une prochaine réunion afin de définir les éventuelles modalités de prise en charge de ce type de demande.

3. Proposition de motion concernant le développement du fret ferroviaire.

Monsieur le Maire lit au Conseil la proposition de motion transmise par le collectif de relance du transport ferroviaire.

Cette motion propose la réouverture de la ligne ferroviaire Bagnères-de-Bigorre/Morcenx-la-Nouvelle afin de favoriser le transport de personnes et de fret par le rail dans un but écologique et d'économies financières.

Considérant que la ligne ferroviaire Bagnères-de-Bigorre/Morcenx-la-Nouvelle traverse la commune d'Andrest et que cette dernière est actuellement désaffectée, il est demandé aux élus d'Andrest de se prononcer sur le soutien à cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer à la mention (6 voix contre et 3 abstentions).

4. Proposition de vente de bois (peupliers).

Monsieur Michel FONTAN, 3^{ème} adjoint au Maire, évoque le devis d'une société proposant l'achat de peupliers à la commune d'Andrest. Afin de comparer l'offre présentée avec d'autres acheteurs, il est proposé que le conseil statue sur une éventuelle vente des peupliers lors d'une prochaine réunion afin de choisir l'acheteur proposant le meilleur prix.

Le Conseil décide de reporter sa décision lors d'une prochaine réunion.

5. Questions diverses.

-Monsieur le Maire annonce que la société VEOLIA, concessionnaire du service public d'assainissement, a décidé de convoquer une « commission des trois membres » (prévue dans le contrat de délégation de service public) qui devra statuer sur les revendications financières du délégataire concernant l'exploitation du service.

La commune n'ayant pas donné une suite favorable aux demandes d'augmentation des tarifs formulées par VEOLIA, elle nommera un membre pour la représenter dans cette commission. VEOLIA fera de même et un troisième membre sera choisi d'un commun accord par les deux parties, à défaut ce membre sera désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

-Madame Dominique PAPOT, 1^{ère} adjointe au Maire, annonce qu'à l'initiative des associations et de la commune, un forum des associations se tiendra le samedi 10 septembre à la salle des fêtes. Cette manifestation permettra aux associations locales de se faire connaître auprès des habitants.

-Monsieur le Maire annonce que plusieurs banques ont été consultées concernant le financement de la rénovation de la salle des fêtes. Le faible capacité d'autofinancement de la commune ne permet pas pour l'instant un financement optimal de l'opération.

Toutefois, le projet doit être poursuivi (la commune est en attente de réponses d'autres banques) sachant que des subventions de l'Etat (de type France Relance) pourraient faciliter la réalisation du projet.

-Monsieur Baptiste HANSE, conseiller municipal, annonce la fin de mission d'Anaïs MALIGE—BORDES, étudiante en communication digitale, concernant l'amélioration du site internet communal.
Les élus travailleront sur le site afin de proposer du contenu actualisé sur certaines pages.

La séance est levée à 22h30.

Louis DINTRANS
Président de séance

Dominique PAPOT
Secrétaire de séance